



Depuis plusieurs années déjà, les castors ont élu domicile près du parc de la Boverie. © TONNEAU

Six castors capturés à la Boverie... pour leur bien !

BIEN-ÊTRE ANIMAL

La Ville de Liège compte déplacer ces castors qui ont élu domicile dans le parc.

La Ville de Liège l'a communiqué ce samedi matin... elle a introduit une demande de dérogation exceptionnelle pour capturer une famille de castors... pour leur bien. Récemment en effet, une famille de castors a élu domicile au parc de la Boverie, très fréquenté et parsemé de nombreux arbres. Cette présence pose toutefois aujourd'hui un problème de sécurité publique. Il s'agit donc de déplacer les rongeurs afin de les reloger dans de meilleures conditions... car le problème

n'est pas neuf.

Comme le rappelle l'échevine du Bien-être animal Christine Defraigne en effet, *"la Ville de Liège accueille de nombreux castors sur les bords de l'eau depuis longtemps, mais la flore de certains parcs est malheureusement détériorée par leur activité, notamment certains arbres remarquables du Parc de la Boverie"*.

En 2015, les autorités plaçaient déjà des grillages de protection sur certains arbres du quai du Condroz et sur les arbres au bord de la Dérivation. En 2017, les castors se sont alors "atta-

qués" aux arbres de la Boverie. Pour éviter que ces derniers soient "taillés" en pièces, la Ville a appliqué une résine à effet répulsif, non-nocif... mais les castors sont persévérants, doit-on comprendre.

"Les animaux ne seront pas blessés et ne souffriront pas de la situation."

Aujourd'hui, Liège a donc obtenu cette dérogation auprès du service public de Wallonie pour déplacer la famille de six castors qui a élu domicile dans le parc de la Boverie.

Depuis 1992 en effet, une directive protège le castor qui ne peut être capturé,

chassé, détenu ou même transporté... Grâce à cette dérogation exceptionnelle dès lors, *"les animaux seront transportés dans un endroit plus accueillant qui offre les conditions favorables requises avec un milieu inscrit en réserve naturelle"*. La capture et le transport des animaux devraient s'opérer dans *"les prochains jours"*.

L'opération se fera sous surveillance du vétérinaire communal, qui *"s'assurera du bien-être des animaux"*, garantit l'échevine Christine Defraigne, qui ajoute que les castors ne seront pas *"blessés et ne souffriront pas de la situation, ils bénéficieront même de conditions de vie plus avantageuses ensuite"*.

M.B.